

3H DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 815 Rue de Bouteau
59310 BEUVRY-LA-FORÊT
RCS DOUAI 106 503 188

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES DES ASSOCIÉS PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier juillet, à huit heures,

Les associés se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Hugo HOLLEBECQ,
- Monsieur Hubert HOLLEBECQ,
- La société LVH HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 607 689 €, dont le siège social est situé 815 Rue de Bouteau à BEUVRY-LA-FORÊT (59310), immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 900 889 783, représentée par son gérant Monsieur Hubert HOLLEBECQ.

Monsieur Hugo HOLLEBECQ préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que lors de la constitution de la société, une erreur matérielle s'est glissée dans la version des statuts signés et déposés au Guichet unique.

En effet, les statuts déposés désignent Monsieur Hubert HOLLEBECQ en qualité d'associé personne physique, alors que la volonté des fondateurs, telle qu'elle ressort notamment du projet de statuts établi préalablement à la constitution ainsi que des documents ayant servi à l'ouverture du compte bancaire, était que l'associée soit la société LVH HOLDING, représentée par son gérant Monsieur Hubert HOLLEBECQ.

Les associés constatent qu'il ne s'agit ni d'une cession de parts sociales, ni d'une modification de la répartition du capital, mais uniquement de la rectification d'une erreur matérielle affectant la désignation de l'un des associés dans les statuts constitutifs.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés décident de rectifier les statuts constitutifs comme suit :
Toutes les mentions faisant référence à :

- Monsieur Hubert HOLLEBECQ
En qualité d'associé,

Sont remplacées par :

- LVH HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 607 689 €, dont le siège social est situé 815 Rue de Bouteau – 59310 BEUVRY-LA-FORÊT, immatriculée au RCS de Douai sous le numéro 900 889 783, représentée par son gérant Monsieur Hubert HOLLEBECQ.

Il est expressément précisé que cette rectification :

- Ne modifie pas la répartition du capital social ;
- Ne constitue pas une cession de parts sociales ;
- N'entraîne aucun changement dans les droits des associés ;
- A uniquement pour objet de régulariser une erreur matérielle commise lors de la constitution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent les statuts mis à jour intégrant cette rectification.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et inscription modificative auprès du Guichet unique et du Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à BEUVRY-LA-FORÊT,
Le 01/07/2026.

Hugo HOLLEBECQ

LVH HOLDING
Représentée par Hubert HOLLEBECQ